



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par M. *Robert Sonnard*, Syndic.

Il souhaite la bienvenue à l'assemblée qui a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 23 du 9 juin 2017
- publication dans le Surpierre Info n° 1 distribué en tout ménage
- affichage aux piliers publics officiels

Le Président rappelle que l'assemblée est enregistrée et que chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant.

- ✓ personne ne s'annonce.

Il précise que le Conseil communal souhaite que chaque personne qui désire s'exprimer, se manifeste, attende de recevoir le micro, se présente et s'adresse au Président dans le but d'assurer un bon déroulement des débats.

MM. *Michel Vorlet* et *Philippe Ballif* sont nommés en qualité de scrutateurs par M. *Laurent Thierrin*, Conseiller communal.

Nombre de citoyennes et de citoyens présents dans la salle :

- 65 personnes ont le droit de vote communal
- 3 personnes n'ont pas le droit de vote communal

Le Président donne la parole à Mme *Nicole Corboud*, Secrétaire communale, qui lit le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 19 décembre 2016
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Villeneuve du 14 décembre 2016
3. Compte de l'exercice 2016 - Surpierre
  - 3.1 compte de fonctionnement
  - 3.2 compte des investissements
  - 3.3 rapport de la commission financière
  - 3.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2016

4. Compte de l'exercice 2016 - Villeneuve
  - 4.1 compte de fonctionnement
  - 4.2 compte des investissements
  - 4.3 rapport de la commission financière
  - 4.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2016
  
5. Budget 2017 de la nouvelle commune de Surpierre
  - 5.1 budget de fonctionnement
  - 5.2 rapport de la commission financière
  - 5.3 Budget des investissements
    - 5.3.1 Déplacement d'une conduite d'eau potable et équipement du quartier « Beauregard » en eau potable
      - Travaux estimés à CHF 240'000.-
    - 5.3.2 Collecteur eaux usées (EU) et eaux claires (EC) pour la parcelle 762
      - Travaux estimés à CHF 140'000.-
    - 5.3.3 Route de Vigny : place d'évitement et chemin piétons
      - Travaux estimés à CHF 35'000.-
  - 5.4 Rapport de la commission financière
  - 5.5 Approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2017
  
6. Mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative
7. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
8. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
9. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets
10. Approbation du règlement du cimetière
11. Election des membres de la commission financière pour la période administrative
12. Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative
13. Election des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative
14. Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10 al. 2 de la loi sur les communes ne dépassant pas le montant de CHF 60'000.-, pour la période administrative
15. CEP, approbation de la convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye
16. Informations et divers.

M. *Sonnard* demande s'il y a des questions au sujet du tractanda.

✓ aucune remarque de la part de l'assemblée concernant le tractanda.

### **POINT 1 DU TRACTANDA**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DE SURPIERRE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le procès-verbal cité en titre a été inséré dans le Surpierre Info, il n'est donc pas lu.

Le Président demande s'il y a des remarques à son sujet.

- ✓ aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 1 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 65
- ✓ le procès-verbal de l'assemblée communale de Surpierre du 19.12.2016 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 2 DU TRACTANDA**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DE VILLENEUVE DU 14 DÉCEMBRE 2016**

Le procès-verbal cité en titre a été inséré dans le Surpierre Info, il n'est donc pas lu.

Le Président demande s'il y a des remarques à son sujet.

- ✓ aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 2 du tractanda, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 64
- ✓ le procès-verbal de l'assemblée communale de Villeneuve du 14.12.2016 est approuvé.

### **POINT 3 DU TRACTANDA**

#### **COMPTE DE L'EXERCICE 2016 - SURPIERRE**

##### **Points 3.1 - compte de fonctionnement et 3.2 - compte des investissements**

Le Président donne la parole à Mme *Francine Nicolet*, Caissière communale, pour la lecture des comptes de fonctionnement et des investissements 2016.

- ✓ aucune question de la part de l'assemblée.

### **Point 3.3 - rapport de la commission financière**

Le Président donne la parole à M. *Philipp Notter*, membre de la commission financière de Surpierre, pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et des investissements 2016 de la commune précitée.

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes susmentionnés.

### **Point 3.4 - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2016**

Le Président soumet au vote le point 3 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent lesdits comptes de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 64
  
- ✓ les comptes de fonctionnement et des investissements 2016 de la commune de Surpierre sont approuvés.

## **POINT 4 DU TRACTANDA**

### **COMPTE DE L'EXERCICE 2016 - VILLENEUVE**

#### **Point 4.1 - compte de fonctionnement**

Le Président donne la parole à Mme *Francine Nicolet*, Caissière communale, pour la lecture des comptes de fonctionnement 2016.

Ensuite, il demande s'il y a des questions au sujet de ces comptes.

- ▶ M. *Bruno Ballif* demande pourquoi il y a un dépassement de CHF 40'000.- dans la rubrique « administration ».

M. *Jean-Michel Wyssa*, Vice-Syndic, lui répond que ce montant correspond notamment aux heures effectuées dans le cadre de la préparation à la fusion par le personnel administratif et le Conseil communal. Toutes les heures, y compris des arriérés, ont été réglées à fin 2016.

- ✓ pas d'autre question de la part de l'assemblée.

#### **Point 4.2 - compte des investissements**

Mme *Nicolet* donne lecture des comptes des investissements 2016.

- ✓ aucune question de la part de l'assemblée.

#### **Point 4.3 - rapport de la commission financière**

Le Président passe la parole à M. *Manuel Fragnière*, membre de la commission financière de Villeneuve, pour la lecture du rapport concernant les comptes 2016 de la commune précitée.

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes susmentionnés.

Attention, plusieurs citoyennes et citoyens ont rejoint l'assemblée ces dernières minutes. Le Président demande alors qu'un nouveau comptage soit effectué avant de soumettre au vote le point 4 du tractanda.

Nombre de citoyennes et de citoyens présents dans la salle :

- 75 personnes ont le droit de vote communal
- 3 personnes n'ont pas le droit de vote communal

#### **Point 4.4 - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2016**

Le Président soumet au vote le point 4 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent lesdits comptes de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 72
- ✓ les comptes de fonctionnement et des investissements 2016 de la commune de Villeneuve sont approuvés.

#### **POINT 5 DU TRACTANDA**

#### **BUDGET 2017 DE LA NOUVELLE COMMUNE DE SURPIERRE**

##### **Point 5.1 - budget de fonctionnement**

Le Président donne à nouveau la parole à Mme *Francine Nicolet*, Caissière communale, pour la lecture du budget de fonctionnement 2017.

- ✓ aucune question de la part de l'assemblée.

##### **Point 5.2 - rapport de la commission financière**

M. *Jean-Daniel Lambert* nous fait part du rapport de la commission financière, nouvellement composée des membres des commissions financières des 2 anciennes communes, concernant le budget 2017.

Ladite commission recommande à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune de Surpierre tel que présenté.

- ▶ M. *Pierre-André Cuanoud* demande pourquoi les chiffres présentés au budget sont au centime près.

Le Président lui répond que les prévisions que nous recevons des différents services du Canton de Fribourg précisent des centimes, lesquels sont exactement reportés à notre budget.

### **Point 5.3 – budget des investissements**

Le Président précise que chaque investissement et le mode de financement qui s'y réfère sera soumis à un seul vote.

#### **Point 5.3.1 - déplacement d'une conduite d'eau potable et équipement du quartier « Beauregard » en eau potable**

M. *Raphaël Thierrin*, Conseiller communal en charge de l'affaire susmentionnée, argumente la demande de crédit susmentionnée.

- ▶ M. *Pierre-Yves Saugy* souhaite connaître la part prise en charge par les propriétaires des parcelles qui seront traversées par la conduite.

M. Thierrin lui répond qu'étant donné qu'il s'agit d'un équipement en eau potable, aucune participation n'est demandée aux propriétaires concernés. La taxe de raccordement leur sera toutefois perçue mais ils ne participent pas aux frais des travaux.

- ▶ M. Saugy demande quelle est l'estimation de l'influence de ces travaux sur le prix du mètre cube d'eau.

M. Thierrin lui répond que le Conseil communal n'est pas encore en mesure de répondre à cette question.

- ▶ Mme *Anne Thierrin* demande si la réglementation est communale.

M. Thierrin lui répond que le règlement des eaux en vigueur est celui de l'ancienne commune de Surpierre, celui de Villeneuve ayant été abrogé en assemblée communale en décembre dernier.

- ✓ pas d'autre question de la part de l'assemblée.

M. *Jean-Daniel Lambert* rapporte que la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget d'investissements 2017.

Le Président soumet au vote le point 5.3.1 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 67

- ✓ la demande de crédit est approuvée.

#### **Point 5.3.2 – Collecteur eaux usées (EU) et eaux claires (EC) pour la parcelle 762**

M. *Raphaël Thierrin*, Conseiller communal en charge de l'affaire susmentionnée, argumente la demande de crédit susmentionnée.

- ▶ M. *Pierre-Yves Saugy* demande confirmation, à savoir que ces travaux ne seront pas financés par le compte épuration et donc pas remboursables au moyens de taxes.

M. Thierrin répond par la favorable.

- ✓ pas d'autre question de la part de l'assemblée.

M. *Jean-Daniel Lambert* rapporte que la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce poste du budget d'investissements 2017.

Le Président soumet au vote le point 5.3.2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 71
- ✓ la demande de crédit est approuvée.

#### **Point 5.3.3 – Route de Vigny : place d'évitement et chemin piéton**

M. *Raphaël Thierrin*, Conseiller communal en charge de l'affaire susmentionnée, argumente la demande de crédit susmentionnée.

- ✓ aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 5.3.2 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 75
- ✓ la demande de crédit est approuvée à l'unanimité.

#### **Point 5.5 – approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2017**

M. *Jean-Daniel Lambert* nous fait part du rapport de la commission financière. Cette dernière propose à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements présentés pour l'exercice 2017.

Le Président soumet au vote le point 5.5 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent lesdits budgets de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 75
- ✓ les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

**POINT 6 DU TRACTANDA**

**MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES POUR LA PROCHAINE PÉRIODE ADMINISTRATIVE**

Le président donne la parole à *Jean-Michel Wyssa* qui lit l'art. 12 / alinéa 1 bis de la loi sur les communes fribourgeoises qui dit :

*« L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle. »*

Il propose à l'assemblée d'accepter la proposition du Conseil communal, soit la distribution d'une circulaire en tout ménage + insertion dans la Feuille officielle, comme cela s'est fait dans les 2 anciennes communes auparavant.

Le Président soumet au vote le point 6 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent le mode de convocation susmentionné de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 75
- ✓ le mode de convocation des assemblées est approuvé à l'unanimité.

**POINT 7 DU TRACTANDA**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE CITÉ COMMUNAL**

Le Président informe que tous les règlements ont été publiés dans le Surpierre Info n° 01 de ce mois de juin 2017.

Il demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet du règlement cité en titre.

- ▶ *M. Guido Spaltenstein* demande ce qu'il se passe si le règlement ne devait pas être accepté.

*M. Wyssa* lui répond que les décisions qui ont été prises par le Conseil communal, lesquelles pourraient être remises en cause, concernent uniquement les émoluments et le nombre de personnes, membres de la commission des naturalisations.

Le Président soumet au vote le point 7 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.



Résultat du vote :

- approbations : 75
- ✓ le règlement sur le droit de cité communal est approuvé à l'unanimité.

**POINT 8 DU TRACTANDA**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT ORGANIQUE DU SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE LUTTE CONTRE LES ÉLÉMENTS NATURELS**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet du règlement cité en titre.

- ▶ M. *Werner Wildi* demande pourquoi les gens qui bénéficient de l'aide sociale doivent payer une taxe d'exemption aux pompiers.

Une discussion s'en suit lors de laquelle interviennent : Le Président, *Julien Tüscher*, *Pierre-André Cuanoud*.

Le Président lui répond que le Conseil communal prend bonne note de cette demande et qu'il se renseignera afin de lui apporter une réponse.

- ▶ M. *Pierre-Yves Saugy* demande quels arguments pourraient justifier l'augmentation de la taxe d'exemption annuelle de CHF 150.- à 300.- (cf art. 7).

M. *Fernand Dessarzin*, Conseiller communal, lui répond que le montant de CHF 300.- permet au Conseil communal d'avoir une certaine marge de manœuvre. Toutefois, aucune augmentation de la taxe n'est prévue.

M. Saugy souhaite connaître le nombre de personnes assujetties à cette taxe ?

M. Dessarzin lui répond que le Conseil communal n'a pas connaissance de ce chiffre mais qu'il y a encore de la place pour les personnes désireuses de rejoindre le corps des sapeurs-pompiers de notre enclave.

- ✓ pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 8 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 68
- ✓ le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est approuvé.

## **POINT 9 DU TRACTANDA**

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet du règlement cité en titre.

- ▶ Mme *Valérie Bader* demande si des jeunes ramassent les déchets à domicile.

M. Julien Tüscher, Conseiller communal en charge de la déchetterie, lui répond qu'il n'y a pas de service communal dévolu à cette tâche, toutefois des sociétés privées le font volontiers mais celles-ci n'ont aucun lien avec la commune.

- ▶ M. *Dominique Corboud* demande ce qu'il en est concernant les couches pour les personnes handicapées et les personnes d'un certain âge.

M. Tüscher se réfère à l'art. 17 du règlement concerné qu'il détaille. Seuls les enfants sont exemptés de la taxe jusqu'à l'âge de 4 ans.

M. Jean-Pierre Gorret propose que les personnes au bénéfice de l'AI soient mentionnées dans l'article susmentionné.

M. Tüscher lui répond que ce n'est actuellement pas la volonté du Conseil communal.

- ▶ M. *Pierre-Yves Saugy* demande quand seront installées les bennes compactantes.

M. Tüscher informe que le Conseil communal souhaite finaliser les travaux pour la fin de l'année.

S'en suit une discussion lors de laquelle interviennent : Mme *Claudine Dénervaud*, M. *Werner Wildi*, M. *Jean-Daniel Lambert*, Mme *Corinne Girard* et Mme *Marie-Louise Rotzetter*. A leur question, M. Tüscher répond immédiatement.

- ✓ pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 9 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 71
- ✓ le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé.

## **POINT 10 DU TRACTANDA**

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question au sujet du règlement cité en titre.

- ▶ Mme *Martine Matzinger* fait part de son avis concernant l'art. 9, à son avis celui-ci comporte beaucoup de formalités.

M. *Laurent Thierrin* répond que ce texte était déjà précisé dans l'« ancien » règlement et qu'il figure dans les règlements de plusieurs communes.

- ▶ Mme *Marie-Louise Rotzetter* fait référence à l'art. 4 alinéa 4 qui précise que les fosses sont ouvertes à la ligne selon le plan prévu sans interruption et sans distinction de sexe et de famille. Son frère, récemment décédé, n'a pas été enseveli « à la suite ». Une place aurait été réservée par la famille d'un autre défunt.

M. *Laurent Thierrin* répond qu'il n'a pas été informé de cette situation bien qu'il soit en charge de la creuse des fosses, ce que le Conseil communal confirme à son tour. M. *Thierrin* se renseigne afin de répondre à Mme *Rotzetter*.

- ▶ Mme *Rotzetter* s'étonne du montant pour le creusage d'une tombe cinéraire (CHF 500.-), qu'elle trouve trop élevé.

M. *Thierrin* argumente la décision du Conseil communal qui a fixé ledit montant.

- ▶ M. *Michel Vorlet* demande s'il est possible de mettre un panneau à l'entrée du cimetière sur lequel il est écrit que le portail doit rester fermé.

Le Président lui répond par la positive.

S'en suit une discussion lors de laquelle interviennent : Mme *Claudine Dénervaud*, M. *Werner Wildi*, Mme *Annie Balmat* et M. *Manuel Fragnière*.

Le Président soumet au vote le point 10 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit règlement de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 64
- ✓ le règlement du cimetière est approuvé.

#### **POINT 11 DU TRACTANDA**

#### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE**

Le président informe que 4 membres sont candidats à poursuivre l'aventure au sein de la commission financière avec la nouvelle commune. Il demande à l'assemblée si d'autres personnes sont intéressées par cette fonction ?

- ✓ personne ne se manifeste.

Il nomme les 4 membres qui ont manifesté leur intérêt, soit MM. *Christophe Dupré*, *Manuel Fragnière*, *Gérald Kolly* et *Jean-Daniel Lambert*.

Ces Messieurs sont élus par applaudissements.

#### **POINT 12 DU TRACTANDA**

##### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉNERGIE POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE**

M. *Jean-Michel Wyssa* propose 3 membres, soit MM. *Jean Marcanti*, *Daniel Bongard* et *Philipp Notter*.

Personne ne se manifeste pour rejoindre ladite commission.

Ces Messieurs sont élus par applaudissements.

#### **POINT 13 DU TRACTANDA**

##### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE NATURALISATION POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE**

La commission des naturalisations doit être composée de 5 membres, dont 2 membres qui représentent le Conseil communal. M. *Jean-Michel Wyssa* informe qu'il a deux membre sur trois à proposer, il est donc souhaitable qu'un volontaire se manifeste.

M. *Jean-Pierre Gorret* fait part de son intérêt, suivi de M. *Werner Wildi* qui fait de même.

Le Conseil communal est ravi de cette situation, il décide donc de ne procéder à aucun vote. Ainsi, un seul membre de l'exécutif intégrera ladite commission.

La commission des naturalisations réunit Mmes *Martine Matzinger* et *Andrea Mangold*, MM. *Jean-Pierre-Gorret* et *Werner Wildi*, ainsi qu'un membre du Conseil communal (sera nommé ultérieurement).

Les nouveaux membres sont élus par applaudissements.

#### **POINT 14 DU TRACTANDA**

##### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES SELON L'ARTICLE 10 AL. 2 DE LA LOI SUR LES COMMUNES NE DÉPASSANT PAS LE MONTANT DE CHF 60'000.-, POUR LA PÉRIODE ADMINISTRATIVE**

M. *Jean-Michel Wyssa* donne lecture de l'art. 10 alinéa 2 de la Loi sur les communes fribourgeoises, dans son intégralité et argumente le montant de CHF 60'000.-.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a une question à ce sujet.

✓ aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 14 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent le montant susmentionné de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 74
- ✓ le montant de CHF 60'000.- est approuvé.

#### **POINT 15 DU TRACTANDA**

##### **CEP, APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA BROYE ET LES SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA BROYE**

Le président informe que la convention citée en titre a été publiée dans le Surpierre Info n°01 de ce mois de juin 2017.

Il demande à l'assemblée s'il y a une question à ce sujet.

- ✓ aucune question de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote le point 15 du tractanda en demandant à celles et ceux qui approuvent ladite convention de se manifester par main levée.

#### Résultat du vote :

- approbations : 75
- ✓ la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye est approuvée à l'unanimité.

#### **POINT 16 DU TRACTANDA**

##### **INFORMATIONS ET DIVERS**

Informations du Conseil communal :

- ▶ *M. Arnaud Torche* rappelle les données relatives au récent avis de restriction de l'eau, lequel a été distribué en tout ménage.
- ▶ *M. Arnaud Torche* informe l'assemblée que les informations relatives à l'eau potable – captages – seront communiquées à la population de Surpierre à la prochaine assemblée.
- ▶ *M. Loïc Ballif* encourage la population à participer à la 29<sup>ème</sup> fête de la St-Jean Baptiste le samedi 24 juin 2017.
- ▶ *M. Laurent Thierrin* transmet quelques informations relatives à l'assainissement de la chaufferie à la grande salle et l'école de Surpierre.

Questions de l'assemblée :

- ▶ *Mme Myrna Walser* demande si la mise en séparatif des EC et EU est planifiée dans le village de Villeneuve.

M. Julien Tüscher informe qu'une partie du village est déjà en séparatif, des opportunités ont été saisies à plusieurs reprises lors de récents travaux. Les travaux restants ne sont pas une priorité pour le Conseil communal.

- ▶ M. *Manuel Fragnière* demande ce qu'il en est des analyses de pompage qui avaient été effectuées près de l'entreprise Bétontec.

M. *Arnaud Torche* répond que le dossier est en cours d'étude par le Conseil communal. La décision des membres de l'exécutif sera communiquée à la prochaine assemblée.

M. *Julien Tüscher* informe qu'une étude est en cours de réalisation par le bureau Abageol, laquelle prend fin au mois de septembre 2017.

- ▶ M. *Pierre-Yves Saugy* demande quel est l'état d'avancement du dossier du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable).

M. *Arnaud Torche* répond que le dossier a été transmis au service concerné et que la mise à l'enquête devrait intervenir sous peu.

- ▶ M. *Bruno Ballif* n'a eu aucune nouvelle du Conseil communal suite à une séance qui s'est tenue au début de l'automne 2016 concernant les zones inondables sur le terrain de foot, à laquelle il a avait été convoqué en tant que Président du club de foot.

M. *Julien Tüscher* informe que le dossier suit son cours. Les décisions du Conseil communal seront communiquées aux propriétaires des terrains en temps voulu.

- ▶ Mme *Charlotte Maillard* demande s'il est prévu que quelqu'un aille passer la débroussailleuse près de la table panoramique et à la route de Beauregard.

M. *Laurent Thierrin* lui répond par la positive.

Mme *Anne Thierrin* félicite le Conseil communal et le personnel administratif pour tout le travail fourni à la réussite de la fusion des villages de Villeneuve et de Surpierre.

Aux diverses questions posées par Mme *Brigitte Spörri*, M. *Guido Spaltenstein*, Mme *Anne Thierrin*, Mme *Jennifer Thierrin*, Mme *Myrna Walser*, Mme *Annie Balmat*, les membres du Conseil communal répondent immédiatement.

Le Président conclue en remerciant chaleureusement ses collègues, les « anciens » membres du Conseil communal, les commissions et le personnel communal, ceux qui ont œuvré et ceux qui continuent d'œuvrer à la mise en place de la fusion des 2 villages. Il lève l'assemblée à 21h25 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Surpierre.



Le Syndic  
Robert Sonnard



La Secrétaire  
Stéphanie Sallin